



COMMUNE DE PAUDEX

DECISION DU CONSEIL COMMUNAL

La Municipalité de la Commune de Paudex

agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 06 novembre 2006, le Conseil communal a adopté :

1. **Le préavis 10/2006 – Arrêté d'imposition 2007**, amendé par le Conseil communal à l'article 7, lettre b. le coefficient passe de 50 à 25 cts par franc perçu par l'Etat sur les droits de mutations sur les successions et donations en ligne directe descendante.

Cet objet étant soumis à l'approbation cantonale le délai référendaire de 20 jours partira dès la publication de la décision d'approbation cantonale dans la feuille des avis officiels (article 107 al.3.LEDP) cet objet peut être consulté au greffe municipal.

2. **Le préavis 11/2006 – Nouveaux statuts de l'association pour la régionalisation de l'action sociale Est lausannois- Oron-Lavaux (RAS).**
3. **Le préavis 12/2006 – Création d'un escalier de secours au collège primaire.**

Les électeurs peuvent consulter cette décision au greffe municipal. Cette décision est susceptible de référendum dans les 20 jours qui suivent le présent affichage (art.107, al 3,LEDP)

4. **Le préavis 13/2006 - Fusion SDIS Paudex – Lutry**

Cet objet étant soumis à l'approbation cantonale le délai référendaire de 20 jours partira dès la publication de la décision d'approbation cantonale dans la feuille des avis officiels (article 107 al.3.LEDP) cet objet peut être consulté au greffe municipal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire municipale

Serge Voruz
Serge Voruz



Ariane Bonard
Ariane Bonard

Paudex le 10 novembre 2006